



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

A N N E X E 1

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS
TEMPS DE L'ENFANT



— Petite Enfance

OUVERTURE : de 7h30 à 18h30.

ARRIVÉE : le matin de 7h30 à 9h30 / l'après-midi de 14h00 à 14h30.

DÉPART : le matin de 11h à 11h30 (si l'enfant ne déjeune pas), ou de 12h15 à 12h30 / l'après-midi de 16h à 18h30.

— École

La municipalité a souhaité étendre les horaires d'accueil depuis la rentrée 2020.

• LUNDI MARDI JEUDI ET VENDREDI SCOLAIRE :

- Accueil du matin : de 7h30 à 8h20
- Accueil du soir avec étude surveillée : 16h30 à 18h30

• MERCREDI SCOLAIRE ET VACANCES SCOLAIRES

- Accueil du matin : de 7h30 à 9h
- Accueil du soir : de 17h à 18h30
- Accueil demi journée le mercredi scolaire : de 13h00 à 13h30

— Le temps périscolaire

ACCUEIL DU MATIN : du lundi au vendredi de 7h30 à 8h20, ce temps est encadré par des ATSEM, animateurs et bibliothécaires.

TEMPS MÉRIDIEN : il a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Moulin Neuf maternelle : 11h30 - 13h30 / Moulin Neuf élémentaire : 12h - 14h
- Olivari maternelle : 12h - 14h / Olivari élémentaire : 12h - 14h
- Langevin élémentaire : 11h45 - 13h45
- Saint Roch maternelle : 11h30 - 13h30 / Saint Roch élémentaire : 12h - 14h
- ALSH mercredi et vacances scolaires : 11h30 - 14h

Ce temps comprend à la fois la restauration collective et les périodes récréatives ou de repos. Il est encadré par une coordinatrice périscolaire et son adjointe, des animateurs, des ATSEM et des bibliothécaires.

ACCUEIL DU SOIR AVEC ÉTUDE SURVEILLÉE en élémentaire : il s'agit d'un temps d'accueil qui se déroule le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30. Il est encadré par des animateurs, ATSEM, bibliothécaires et enseignants. C'est un temps de loisirs qui offre également la possibilité aux familles qui le désirent de bénéficier d'une étude surveillée pour les devoirs de leurs enfants.

ANNEXE 1

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT SCOLARISÉ SUR LA COMMUNE DURANT LA SEMAINE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ACCUEIL DU MATIN - 7h30 à 8h20		ACCUEIL DU MATIN - 7h30 à 9h	ACCUEIL DU MATIN - 7h30 à 8h20		
CLASSE - 8h30 à 12h		ACCUEIL DE LOISIRS - 9h à 11h30	CLASSE - 8h30 à 12h		
PAUSE MÉRIDIANNE * - 12h à 14h		PAUSE MÉRIDIANNE - 11h30 à 14h	PAUSE MÉRIDIANNE * - 12h à 14h		EAC ** - 9h à 19h
CLASSE - 14h à 16h30		ACCUEIL DEMI JOURNÉE - 13h à 13h30	CLASSE - 14h à 16h30		
ACCUEIL DU SOIR - 16h30 à 18h30		ACCUEIL DE LOISIRS - 14h à 17h	ACCUEIL DU SOIR - 16h30 à 18h30		
ACCUEIL DU SOIR - 16h30 à 18h30		ACCUEIL DU SOIR - 17h à 18h30	ACCUEIL DU SOIR - 16h30 à 18h30		
EAC ** - 16h30 à 21h30	EAC ** - 16h30 à 20h30	EAC ** - 9h à 21h	EAC ** - 16h30 à 20h	EAC ** - 16h30 à 19h	



* Pour les écoles maternelles Saint Roch et Moulin Neuf, la pause méridienne aura lieu de 11h30 à 13h30. Pour l'école Langevin, la pause méridienne aura lieu de 11h45 à 13h45

** EAC : Espace des Arts et de la Culture - Henri Carpentier

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT SCOLARISÉ SUR LA COMMUNE ET DES JEUNES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ENFANTS Accueil du matin : 7h30 à 9h Accueil du soir : 17h à 18h30					
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ADOLESCENTS Accueil Lundi - Mercredi - Vendredi : 13h à 13h30 Accueil Mardi - Jeudi : 8h30 Accueil du soir : 18h à 19h					



— Moyenne des effectifs réels sur les différents temps/jour :

(année scolaire référence 2023 / 2024)



STRUCTURES D'ACCUEIL	EFFECTIFS
Petite enfance	83
Écoles	964
Accueil du matin	548
Temps méridien	897
Accueil du soir avec aide aux devoirs	555
Accueil de loisirs du mercredi	250
Accueil de loisirs enfants (vacances scolaires)	130
Accueil de loisirs adolescents (vacances scolaires)	55
Actions service jeunesse	8
Espace des Arts et de la Culture Henri Carpentier	40

biot

l'art de vivre

HÔTEL DE VILLE DE BIOT
8, 10 ROUTE DE VALBONNE
06410 BIOT

WWW.BIOT.FR